

Eidg. Departement des Innern (EDI)

16.06.2004 - 15:16 Uhr

Echographie par sonographie de la hanche : une prestation à la charge de l'assurance maladie

(ots) - Les caisses-maladie continuent de prendre en charge les frais des examens médicaux de la hanche chez le nouveau-né. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a édicté une ordonnance en la matière. Les rapports de confiance entre le médecin et le patient revêtent une importance accrue dans le cadre de cette nouvelle réglementation.

La réglementation temporaire prévue par l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) concernant l'échographie par sonographie de la dysplasie de la hanche du nouveau-né expirera à la fin du mois de juin. Cet examen étant incontestablement une mesure diagnostique, le DFI l'intégrera dans l'OPAS à partir du 1er juillet 2004 sous l'intitulé correspondant. Il prend ainsi en compte la pratique actuelle : c'est le médecin qui prescrit une échographie par sonographie de la hanche lorsqu'il la juge nécessaire. Cette nouvelle réglementation n'entraînera pas d'augmentation du nombre d'échographies de la hanche ni, par conséquent, des coûts.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
Service de presse et d'information

Renseignements :
Office fédéral de la santé publique, Thomas Zeltner, directeur, tél.
031 322 95 05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000042/100475983> abgerufen werden.